



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de publicité : 09/02/2022
Reçu en Préfecture le : 09/02/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220208-122539-DE-1-1

**Séance du mardi 8 février
2022
D-2022/37**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 8 février 2022, à 14h04,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18h01 à 18h22

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Pascale ROUX, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN absente de 17h00 à 18h01

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15h45, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 15h50, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 19h00, Madame Pascale ROUX présente jusqu'à 19h43, Madame Véronique SEYRAL présente jusqu'à 19h53, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 20h15, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES présente jusqu'à 20h40, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 20h55, Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 20h55, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 21h21

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Alexandra SIARRI,

Présentation de la politique d'éclairage public pour aller vers une sobriété énergétique et lumineuse respectueuse du vivant

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable de Bordeaux Métropole, œuvrant en qualité de service commun sur la thématique éclairage public, qui est une compétence communale, travaille à l'élaboration d'un plan d'actions relatif à l'éclairage extérieur pour aller vers une sobriété énergétique, lumineuse et respectueuse du vivant. Il s'agit de mener des actions sur différents axes permettant notamment :

- d'augmenter significativement les économies d'énergie de ce secteur, tant au niveau des éclairages publics que privés,
- de limiter les nuisances lumineuses sur la biodiversité et les humains,
- d'améliorer la perception du ciel nocturne,
- de mesurer l'acceptabilité de l'évolution de ce service public,
- d'accompagner la population au changement de pratiques dans ce domaine,
- de diminuer les dépenses de fonctionnement sur les budgets de la ville.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses donne de nombreuses orientations pour minimiser ces impacts. Si la collectivité répondait déjà à bon nombre de ces prescriptions, l'effort doit être poursuivi et un travail d'accompagnement du tissu privé reste à mener pour expliquer le sens de ce texte et l'intérêt pour tous de s'y conformer (vitrines, enseignes, immeubles tertiaires, parkings...).

La lumière artificielle est délivrée à l'usage exclusif des humains. En conséquence, il est souhaitable de rechercher la lumière essentielle et de faire évoluer les habitudes et les équipements pour aller vers un éclairage juste, qui délivre seulement la lumière nécessaire, lorsqu'elle est nécessaire, là où elle est nécessaire. Cette mutation sera assez longue compte-tenu des 40 000 points lumineux publics sur la ville et bien plus encore dans le domaine privé, et s'adossera inévitablement sur la perception, dans le temps et dans l'espace, du nécessaire.

Ainsi, ce plan d'actions, qui s'inscrit dans les mesures du plan climat, air, énergie territorial, investira tous les axes permettant de servir les objectifs énoncés précédemment et conduira à:

- analyser les pratiques sur le territoire communal,
- identifier les attendus de la population,
- concerter, expliquer, partager,
- améliorer les systèmes de pilotage et de télésurveillance des installations publiques,

-
- toujours œuvrer dans le sens de l'optimisation énergétique et photométrique au bénéfice du vivant,
- encourager les systèmes d'éclairage par détection de présence ou à la demande,
- préparer l'extinction au milieu de la nuit dans les secteurs qui le permettent,
- favoriser les candélabres à énergie solaire,
- etc...

La stratégie éclairage public sera élaborée durant le premier semestre de l'année 2022 et le plan d'actions qui en découlera vous sera présenté au second semestre 2022.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Laurent GUILLEMIN



★ **Bordeaux Nuit Etoilée** ★

**Offrir la bonne lumière,
au bon moment,
au bon endroit
et sous une bonne étoile.**



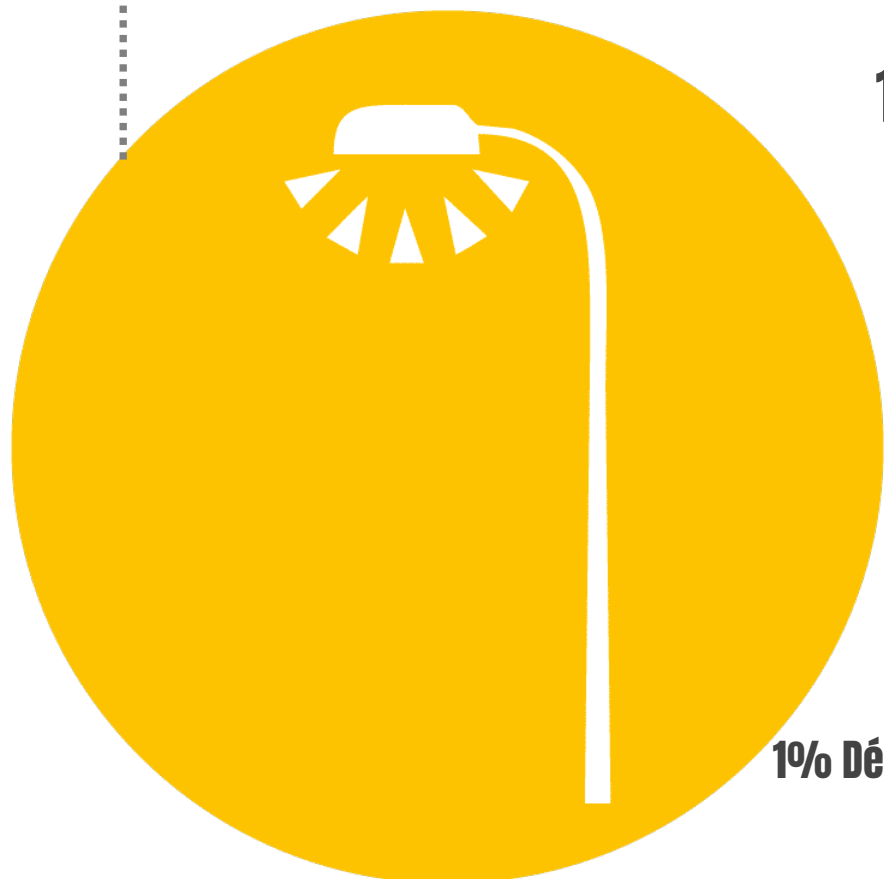
**Conseil Municipal
08 Février 2022**



1

Eclairage Urbain - Etat des lieux

90 % « classiques »



10 % LED



dont

1% Détection

0,1 % Solaire

38 000 points lumineux Pas d'extinction

Abonnement
0,5 M€

Entretien
2,5 M€

Conso kWh
2,0 M€

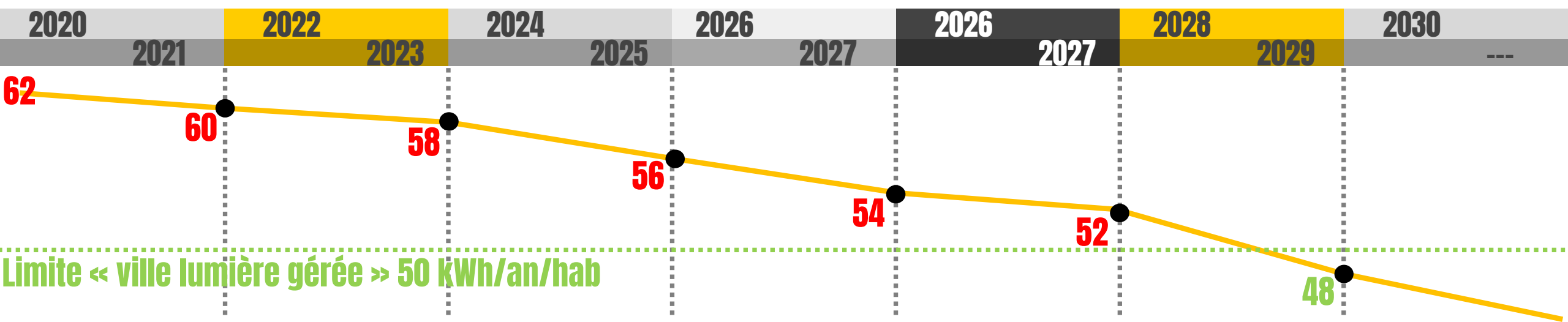
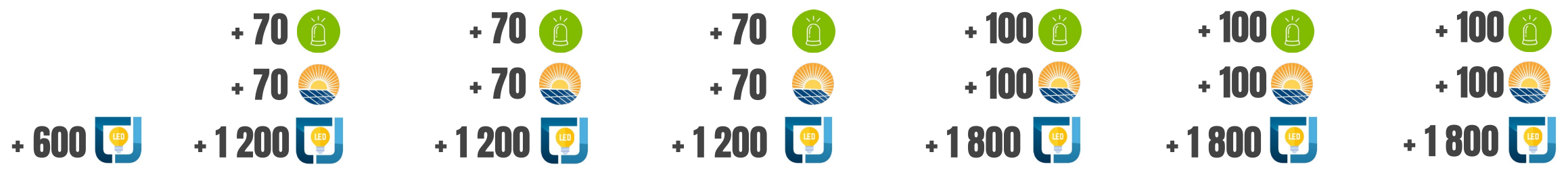
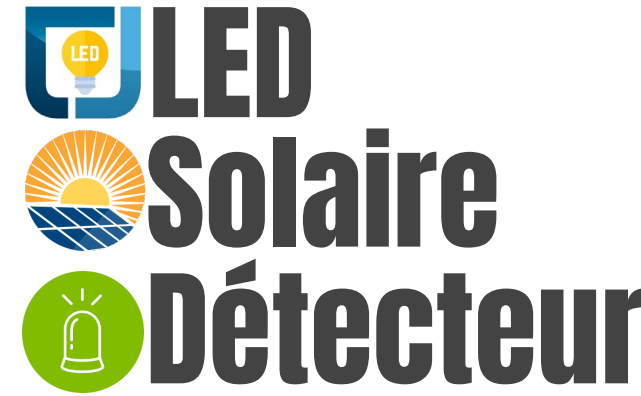
7,5 M€

Travaux
2,5 M€

Budget Annuel

1

Eclairage Urbain - Planning 2020 - 2030



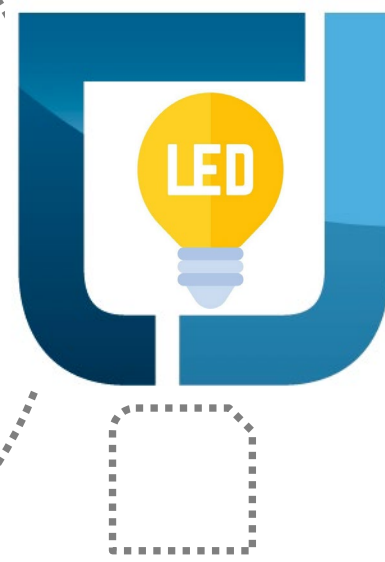


1

Projection à 2030

70 % « classiques »

30 % LED

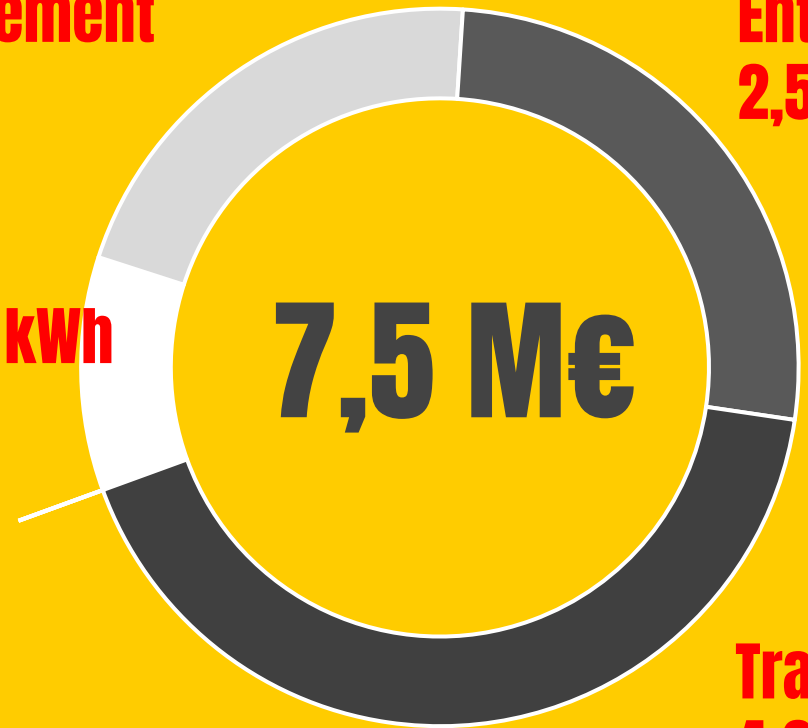


38 000 points lumineux Pas d'extinction subie

Abonnement
1,5 M€

Entretien
2,5 M€

Conso kWh
1,0 M€



Travaux
4,0 M€

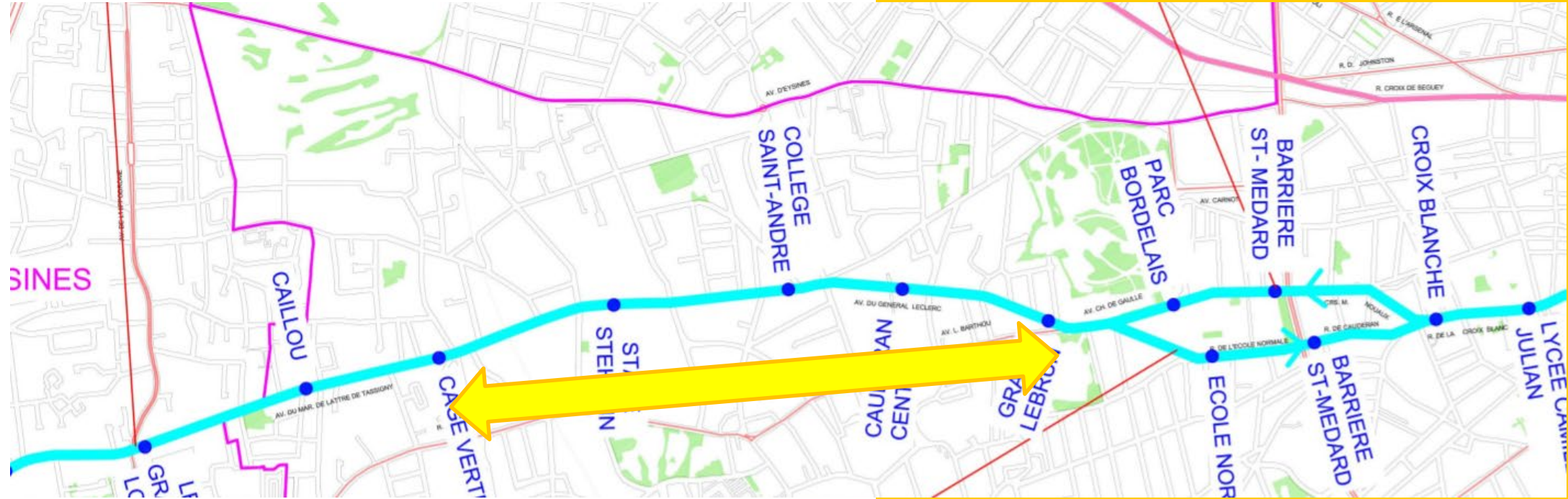
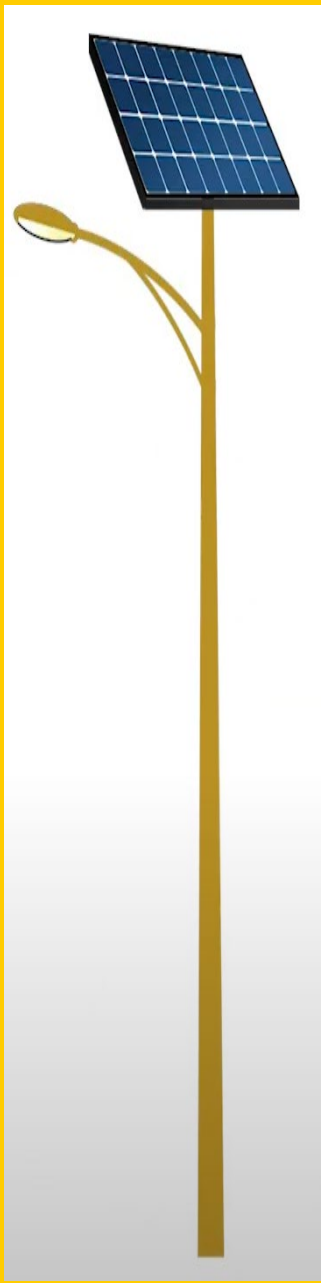
Budget Annuel



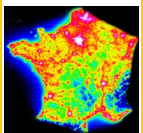
1

Travaux trajet BHNS

Lampadaires LED Solaires A détection

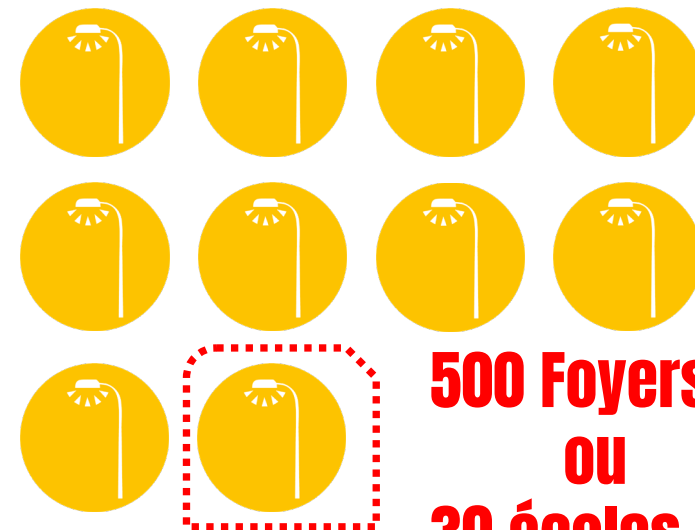


2



Pollution lumineuse - Etat des lieux

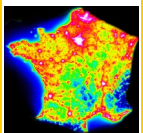
La pollution lumineuse urbaine est par définition adaptée, une Lumière présente en ville en dehors d'une plage horaire due à son usage



**500 Foyers
ou
30 écoles**

Aujourd'hui, seules 2/3 des enseignes (8 000 commerces) de Bordeaux respectent la loi de 2013.

2



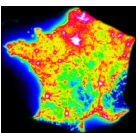
Pollution lumineuse - Etat des lieux

La pollution lumineuse urbaine est par définition adaptée, une Lumière présente en ville en dehors d'une plage horaire due à son usage

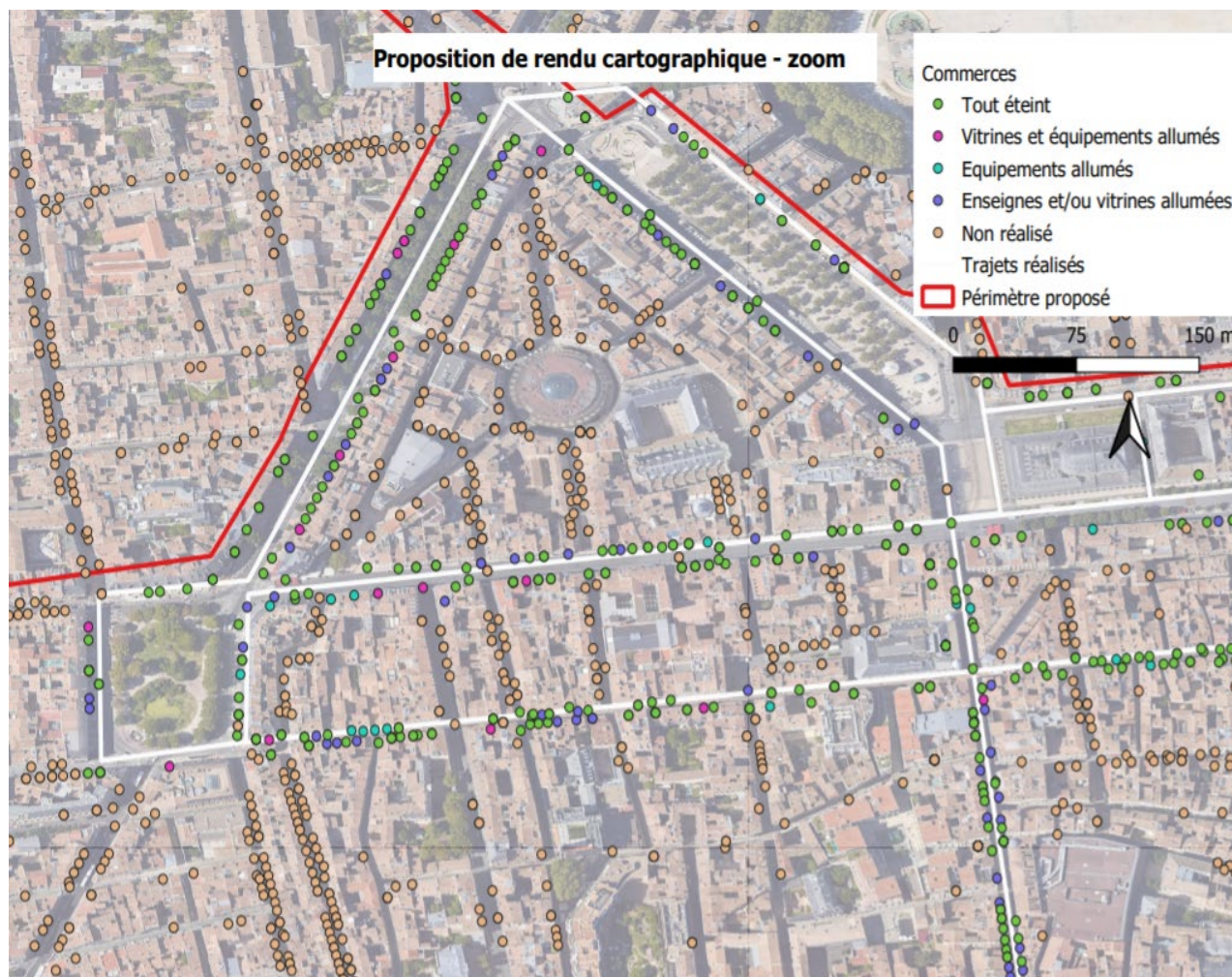


**500 Foyers
ou
30 écoles**

Aujourd'hui, seules 2/3 des enseignes (8 000 commerces) de Bordeaux respectent la loi de 2013.



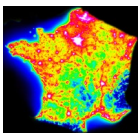
Pollution lumineuse - Méthodologie



Inventaire nocturne sur 100 % du territoire de BdX

Concerne les enseignes & vitrines, mais aussi toutes les sources lumineuses n'ayant pas de raison d'être en fonctionnement de nuit

Associer les acteurs sur les solutions à mettre en place



Pollution lumineuse - Planning

Été 2021:

300 visites de sensibilisation de la vie nocturne Parc bordelais



Février - Avril 2022:

Campagne d'inventaire des sources de pollution lumineuses sur Bordeaux

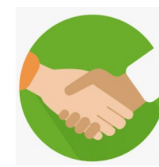


Décembre 2022:

Rendu de la campagne d'inventaire des pollutions lumineuses

Juin 2024:

Accompagnement des éclairages privés extérieurs: grues, parkings,



Juin 2025:

Bordeaux labellisée Ville engagée dans les ciels étoilés urbains



2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Février 2021:

Extinction nocturne de 115 mises en lumière de façade



Décembre 2021:

Extinction nocturne des lumières de Noël de 1h00 à 06h00c



Mars 2022:

Lancement de la campagne de sensibilisation des commerces & vitrines



Mars 2023:

100% des commerces engagés dans « les lucioles », les commerces éteints



Décembre 2024

Candidature de Bordeaux à la labellisation des villes étolées





Préservation du vivant - trame noire métropolitaine

Dispositif avec Bordeaux Métropole

Urgence à agir

- **Érosion de la biodiversité**
- **Axe de travail: éviter, réduire, compenser**
- **Mise en place d'un observatoire de la biodiversité**
- **Résultats attendus:**

Inventaire

Sensibilisation

Réinsertion

**PLAN D'ACTION BIODIVER'CITE
2021-2026**

**TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE**

Un dispositif du plan





Objectif final du plan d'actions

Au-delà des économies d'énergie

Au-delà des optimisations techniques

Au-delà des options collectives avec les enseignes,

L'objectif final est d'offrir la possibilité aux habitants de Bordeaux de revoir le ciel étoilé depuis la Ville. Cette issue serait un succès pour l'ensemble du territoire et du vivant.



★ **Bordeaux Nuit Etoilée** ★



Bordeaux Nuit Etoilée - Conseil Municipal - 08 Février 2022